



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2026-87

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 17 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Danielle CARLIER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Bruno DEMORY donne procuration à M. Michel BUREAU
M. Guillaïn de France donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Julien LEQUIEN donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Dominique PANIZ donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO
M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (8)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-87 – Acquisition de deux parcelles cadastrées section AB n°4 et n°5 situées à Cuise-la-Motte au lieu-dit La Fosse Marchand, via la signature d'un protocole

Rapporteur : Etienne FRERE

La station d'épuration de Cuise-la-Motte est située à proximité immédiate de deux parcelles boisées dont les arbres ont occasionné, à plusieurs reprises, des chutes susceptibles de compromettre la sécurité des personnes, des équipements et le bon fonctionnement de l'ouvrage.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a pris attache avec les propriétaires des parcelles concernées, afin qu'ils procèdent aux interventions nécessaires. En réponse, ces derniers ont proposé la cession desdites parcelles à la CCLO pour l'euro symbolique.

Afin de permettre cette acquisition et de garantir une maîtrise foncière durable des abords de la station, les démarches administratives et notariales ont été engagées, notamment par l'établissement d'un protocole de vente entre les parties, en vue du transfert de propriété au profit de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de protocole de vente relatif à l'acquisition des parcelles situées aux abords de la Station d'épuration de Cuise-la-Motte annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de sécuriser les abords de la station d'épuration de Cuise-la-Motte et de prévenir tout risque lié aux chutes d'arbres,

Considérant l'opportunité d'acquérir les parcelles concernées pour l'euro symbolique afin d'assurer la maîtrise foncière du site,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Décidé** de prendre en charge l'ensemble des frais, droits et honoraires liés à cette acquisition,
- **Approuvé** l'acquisition des parcelles cadastrées AB4 et AB5 situées aux abords de la station d'épuration de Cuise-la-Motte pour l'euro symbolique,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **Approuvé** les termes du protocole de vente établi à cet effet,
- **Donné pouvoir** à Monsieur le Président pour signer le protocole sous acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition,

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	17 juin 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

